



Assemblée générale

Distr. générale
7 février 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 149 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	1–37	4
II. Hypothèses de planification et ressources financières	38–54	20
III. Analyse des variations	55–63	26
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	64	28
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU		29
Annexes		
Organigramme		35
Carte		36



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (exercice 2008/09), dont le montant s'élève à 34 740 700 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 136 observateurs militaires, 20 membres de la police des Nations Unies, 115 agents recrutés sur le plan international, 211 agents recrutés sur le plan national (dont un poste temporaire) et 1 Volontaire des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2008/09 et l'objectif de la Mission est expliquée dans les tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante civile opérationnelle, composante militaire, composante police des Nations Unies et composante appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui servent l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses ^a (2006/07)	Montant alloué ^a (2007/08)	Dépenses prévues ^a (2003/04)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	4 137,0	4 775,5	4 733,9	(41,6)	(0,9)
Personnel civil	17 884,7	20 102,2	20 001,8	(100,4)	(0,5)
Dépenses opérationnelles	10 276,2	10 132,1	10 005,0	(127,1)	(1,3)
Montant brut	32 297,9	35 009,8	34 740,7	(269,1)	(0,8)
Recettes provenant des contributions du personnel	2 141,5	2 372,9	2 424,0	51,1	2,2
Montant net	30 156,4	32 636,9	32 316,7	(320,2)	(1,0)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	32 297,9	35 009,8	34 740,7	(269,1)	(0,8)

^a Compte tenu du réajustement des dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) de la rubrique dépenses opérationnelles à la rubrique personnel civil.

Ressources humaines^a

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Postes temporaires^c</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Direction exécutive et administration							
Effectif approuvé 2007/08	–	–	8	7	–	–	15
Effectif proposé 2008/09	–	–	8	8	–	–	16
Composantes							
Composante civile opérationnelle							
Effectif approuvé 2007/08	–	–	14	3	–	–	17
Effectif proposé 2008/09	–	–	15	6	–	–	21
Composante militaire							
Effectif approuvé 2007/08	136	–	3	29	–	–	168
Effectif proposé 2008/09	136	–	2	29	–	–	167
Composante police des Nations Unies							
Effectif approuvé 2007/08	–	20	2	7	–	–	29
Effectif proposé 2008/09	–	20	2	7	–	–	29
Composante appui							
Effectif approuvé 2007/08	–	–	89	145	1	1	236
Effectif proposé 2008/09	–	–	88	160	1	1	250
Total							
Effectif approuvé 2007/08	136	20	116	191	1	1	465
Effectif proposé 2008/09	136	20	115	210	1	1	483
Variation nette							
	–	–	(1)	19	–	–	18

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

1. La Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) a été établie par le Conseil de sécurité dans sa résolution 858 (1993) et prorogée dans sa résolution 937 (1994). La prorogation la plus récente du mandat de la Mission a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 1781 (2007).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de faire appliquer l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces de 1994 et de progresser sur la voie d'un règlement politique global du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la MONUG contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composantes (composante civile opérationnelle, composante militaire, composante police des Nations Unies et composante appui).

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2007/08, y compris les reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.

5. Dans sa résolution 1781 (2007), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour aider les parties à mettre en œuvre des mesures de confiance et de lancer une concertation intense et productive en vue de parvenir à un règlement global et durable. Au cours de l'exercice 2008/09, la MONUG continuera de suivre et vérifier l'application par les parties de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces, signé à Moscou le 14 mai 1994, et de favoriser la progression sur la voie d'un règlement politique global du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie. La MONUG continuera de surveiller la zone de sécurité, la zone d'armement limité et la vallée de la Kodori et de faire rapport au Secrétaire général sur l'application de l'Accord, sur toute violation et sur les enquêtes conduites à ce sujet. La Mission contribuera à créer des conditions propices au retour des réfugiés et des déplacés en toute sécurité et dans la dignité.

6. Le bureau de liaison de la Mission est situé dans la capitale, Tbilissi, où se trouve également le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Le quartier général de la Mission se trouve à Soukhoumi, à environ 420 kilomètres de la capitale; il comprend un second bureau pour le Représentant spécial du Secrétaire général et les bureaux permanents du Représentant spécial adjoint, du chef du Groupe d'observateurs militaires, du Conseiller principal pour les questions de police, du chef de la section des droits de l'homme et du chef de la Division de l'appui à la Mission. Les postes de commandement de secteur se trouvent à Gali et à Zougdid. Tous les déplacements du personnel et les transports de marchandises et de services entre ces différents points sont gérés par la Mission.

Direction exécutive et administration

7. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses proches collaborateurs assureront la direction générale et l'administration de la Mission.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Bureaux du Représentant spécial et du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général											
Total											
Effectif autorisé 2007/08	1	1	1	–	1	2	2	8	7	–	15
Effectif proposé 2008/09	1	1	–	2	–	2	2	8	8	–	16
Variation nette	–	–	(1)	2	(1)	–	–	–	1	–	1

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Bureaux du Représentant spécial et du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : redéploiement de postes sans variation nette

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

8. Les changements proposés quant au personnel des bureaux résultent de l'examen de la charge de travail actuelle et prévisionnelle, qui a fait apparaître la nécessité de modifier les tableaux d'effectifs des bureaux.

9. Il est proposé de transférer le poste de spécialiste des questions politiques (P-4) au bureau des affaires politiques et civiles et de l'information, ainsi qu'indiqué au paragraphe 16. Le redéploiement d'un poste P-4 étofferait l'effectif du bureau; le titulaire conserverait les mêmes fonctions et responsabilités.

10. Il est également proposé de créer un poste d'assistant spécial du Représentant spécial du Secrétaire général (P-3) par redéploiement d'un poste du bureau des affaires politiques et civiles et de l'information, ainsi qu'indiqué au paragraphe 18. Le titulaire serait chargé d'assister le Représentant spécial et de le renseigner sur les questions de politique générale et les plans d'action, de rédiger des rapports confidentiels, de relire les projets de discours, déclarations et communiqués de presse et d'établir les procès-verbaux et les comptes-rendus des réunions. Le cas échéant, il accompagnerait et assisterait le Représentant spécial lors de ses déplacements officiels et traiterait avec les autorités du gouvernement hôte, les dignitaires étrangers et le personnel diplomatique dans la zone de la Mission.

11. Il est par ailleurs proposé de créer un poste d'assistant spécial du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (P-2) par redéploiement d'un poste du Bureau du chef du Groupe des observateurs militaires, ainsi qu'expliqué au paragraphe 22. Le titulaire serait chargé d'assister le Représentant spécial adjoint pour tout ce qui concerne les questions politiques et stratégiques et les recommandations et orientations de fond compte tenu des priorités de la Mission. Il serait également chargé de gérer la correspondance, de faire un point matinal avec le Représentant spécial adjoint, de rédiger le courrier, d'étudier et analyser les rapports, d'établir des synthèses des notes d'information, de rédiger des aide-mémoire et des déclarations pour le Représentant spécial adjoint.

12. Il est proposé de transférer le poste d'interprète/traducteur (Service mobile) au bureau du personnel de la Division de l'appui à la Mission, ainsi qu'indiqué au paragraphe 35. Les fonctions d'interprétation et de traduction ne sont plus requises puisque le personnel du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général maîtrise les langues de travail en usage dans la Mission.

13. Ainsi qu'indiqué au paragraphe 32, il est également proposé de transférer un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) du bureau du chef de la Division de l'appui à la Mission afin que le Représentant spécial adjoint dispose de son propre chauffeur qui l'assisterait dans ses déplacements à l'intérieur de la zone de la Mission et aiderait à la livraison de la correspondance officielle entre la Mission et les ministères des autorités de facto et entre les deux bureaux de la Mission à Soukhomi.

Composante 1 : composante civile opérationnelle

14. Les réalisations escomptées pour la composante civile opérationnelle de la Mission sont les suivantes : progrès sur la voie d'un règlement politique du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie, retour des réfugiés et des déplacés dans leur ancien lieu de résidence permanente en Abkhazie (Géorgie), dans de bonnes conditions de sécurité et dans la dignité, plus grand respect des droits de l'homme partout en Abkhazie, en particulier dans le district de Gali. La composante englobe les activités dans les domaines des affaires politiques et civiles et des droits de l'homme. Les principales priorités pour l'exercice 2008/09 seront la prévention de la reprise des hostilités, la facilitation du dialogue sur la sécurité et le retour des déplacés et des réfugiés. L'accent sera mis également sur la coopération économique, les mesures de confiance et les questions humanitaires, l'engagement des parties dans des pourparlers directs sur les questions de fond, le contrôle du respect et de la protection des droits de l'homme en Abkhazie.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Progrès sur la voie d'un règlement politique du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie

1.1.1 Les parties tiennent leur engagement à ne pas reprendre les hostilités et à coopérer à l'application des mesures de confiance.

1.1.2 Les parties engagent des pourparlers directs en participant à des réunions sur des questions de fond relatives au règlement du conflit.

Produits

- Présentation de 4 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Facilitation de 3 réunions de haut niveau du Groupe des Amis du Secrétaire général, tenues à l'extérieur de la Géorgie, sous la présidence du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et avec la participation des parties au conflit, dans le cadre du processus de paix conduit par l'Organisation des Nations Unies
- Consultations mensuelles avec le Groupe des Amis à Tbilissi, 4 consultations à New York et 10 consultations dans les capitales des États Membres qui constituent le Groupe des Amis, à l'appui du processus de paix conduit par l'Organisation des Nations Unies
- Contacts quotidiens avec les parties à Tbilissi et Soukhoumi pour promouvoir le processus de paix conduit par l'Organisation des Nations Unies
- Facilitation de 2 réunions régionales des parties sur des questions de fond touchant le règlement du conflit
- Présidence et facilitation de 2 réunions des parties dans le cadre de l'Équipe spéciale de Genève chargée des questions politiques et de la sécurité
- Présidence de 3 réunions du Conseil de coordination consacrées aux questions de sécurité, au retour des réfugiés et des déplacés et aux questions socioéconomiques
- Facilitation de contacts de haut niveau et de contacts parallèles entre les parties, si nécessaire, dans la région et en Europe, avec des organisations non gouvernementales internationales et locales qui contribuent au processus de paix et au renforcement de la confiance, notamment en ce qui concerne les familles divisées, les personnes disparues, les associations de femmes et de jeunes, les associations professionnelles et l'aide humanitaire
- Échanges quotidiens sur l'évolution de la situation politique avec les médias locaux et internationaux

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Progrès sur la voie du retour des réfugiés et des déplacés dans leur ancien lieu de résidence permanente en Abkhazie (Géorgie), dans de bonnes conditions de sécurité et dans la dignité

1.2.1 Les parties reprennent leurs négociations en vue de signer un document sur le retour des réfugiés et des déplacés dans de bonnes conditions de sécurité et dans la dignité.

1.2.2 Début de l'enregistrement et du décompte des rapatriés

Produits

- Présidence de 8 réunions du Groupe de travail du Conseil de coordination consacrées au retour des déplacés et des réfugiés, aux questions socioéconomiques et, le cas échéant, à d'autres points convenus par les parties
- Facilitation de l'application des recommandations formulées par la mission d'évaluation commune (2000) et la mission d'évaluation de la sécurité dans le district de Gali (2002)
- Facilitation et coprésidence de 3 réunions du Comité directeur et de réunions connexes du Groupe de travail consacrées à l'examen, à l'approbation, à la gestion et au suivi de la mise en œuvre des projets convenus entre les parties dans le cadre de la deuxième phase du programme de relèvement dans la zone de conflit, financé par la Commission européenne
- Collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres entités du système des Nations Unies dans le cadre du retour des réfugiés et des déplacés, et apport d'une aide sur les plans de la logistique, des opérations et de la sécurité

- Facilitation, grâce aux partenaires opérationnels, dont les organisations locales et internationales, de la mise en œuvre de projets de reconstruction financés par le fonds d'affectation spéciale visant à faciliter l'exécution du mandat de la MONUG
- Réunions mensuelles sur la question du retour des déplacés et des réfugiés, avec la participation de représentants des deux parties, des organisations non gouvernementales et des groupes bi-communautaires
- Établissement de profils descriptifs des villages actualisés tous les deux mois, à l'intention du HCR, du PNUD et d'autres entités des Nations Unies

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Plus grand respect des droits de l'homme partout en Abkhazie (Géorgie), en particulier dans le district de Gali

1.3.1 Augmentation du nombre total d'enquêtes ouvertes par les autorités de facto sur plaintes concernant les droits de l'homme (2006/07 : 127; 2007/08 : 194; 2008/09 : 199)

1.3.2 Augmentation du nombre d'organisations non gouvernementales locales mettant en œuvre des projets relatifs aux droits de l'homme pour les groupes défavorisés vivant dans des régions isolées (2006/07 : 5; 2007/08 : 6; 2008/09 : 8)

Produits

- Suivi de 50 procès pour violations des droits de l'homme
- 55 visites dans des établissements pénitentiaires afin de s'entretenir avec des détenus et avec le personnel pénitentiaire, d'examiner les registres d'écrou et d'évaluer les conditions de détention
- Entretiens avec 500 personnes dans les bureaux de la MONUG à Soukhoumi et dans le district de Gali au sujet d'allégations de violations des droits de l'homme
- Investigations sur des cas présumés de violations des droits de l'homme lors des recrutements dans l'armée abkhaze de facto
- Réunions hebdomadaires avec les autorités locales de facto dans la zone de conflit, à Gali, Tkvarcheli et Ochamchira, au sujet de la situation des droits de l'homme
- Participation aux réunions quadripartites hebdomadaires de la MONUG, des Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI), de la partie géorgienne et de la partie abkhaze, consacré à la question des droits de l'homme face aux problèmes de sécurité
- Recherche de 4 donateurs et partenaires opérationnels, auxquels il est fait rapport, afin d'élaborer et de promouvoir des projets d'éducation, de sensibilisation, de renforcement des capacités et de formation dans le domaine des droits de l'homme

Facteurs externes

La situation politique dans la région reste stable; des tierces parties sont disposées à appuyer et faciliter le processus de paix; les parties sont disposées à coopérer dans le domaine des droits de l'homme; les donateurs assurent le financement nécessaire

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1, composante civile opérationnelle

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
	<i>SGA/SSG D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>					
<i>Personnel civil</i>											
Bureau des affaires politiques et civiles et de l'information											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	2	5	–	2	–	10	–	–	10
Effectif proposé 2008/09	–	1	4	4	–	2	–	11	2	–	13
Variation nette	–	–	2	(1)	–	–	–	1	2	–	3
Bureau des droits de l'homme											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	3	–	–	–	4	3	–	7
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	3	–	–	–	4	4	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Total personnel civil											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	3	8	–	2	–	14	3	–	17
Effectif proposé 2008/09	–	1	5	7	–	2	–	15	6	–	21
Variation nette	–	–	2	(1)	–	–	–	1	3	–	4

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

15. Les changements d'effectifs proposés pour cette composante résultent de l'examen du tableau d'effectifs, de la charge de travail et des activités à venir des différents bureaux. L'effectif proposé inclut le personnel supplémentaire nécessaire pour mener à bien toutes les activités.

Bureau des affaires politiques et civiles et de l'information

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste (2 postes transférés et 1 poste créé)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

16. Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail du Bureau, il est proposé de renforcer l'effectif par transfert d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi qu'indiqué au paragraphe 9.

17. Il est également proposé de créer un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) afin de faciliter les contacts directs au delà de la ligne de cessez-le-feu entre les représentants de la société civile et les autres acteurs non gouvernementaux, l'objectif étant d'appuyer l'application des mesures de confiance, qui apparaissent comme un élément essentiel pour promouvoir un règlement pacifique et négocié du conflit. Sous la supervision du Conseiller politique principal du Représentant spécial du Secrétaire général, le titulaire du poste serait notamment chargé d'étudier avec les représentants des deux parties, des organisations non gouvernementales, des entreprises, des institutions universitaires, des médias et des

autres secteurs concernés par le processus de paix des moyens de promouvoir et d'appuyer le règlement négocié et de définir des initiatives et des activités propres à appuyer l'ensemble des efforts déployés par la Mission dans le cadre de son mandat. Le titulaire du poste proposerait et mettrait en œuvre des mesures visant à renforcer les liens entre la MONUG et la société civile géorgienne. Il ferait des analyses, établirait des rapports, élaborerait des stratégies et soumettrait des recommandations à la direction sur les questions relatives au règlement du conflit et aux mesures de confiance.

18. Il est proposé de transférer un poste de spécialiste des questions politiques et civiles (P-3) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi qu'indiqué au paragraphe 10. Il a été déterminé que les fonctions de ce poste pouvaient être absorbées par le poste P-4 dont le redéploiement est proposé, ainsi qu'indiqué au paragraphe 9.

19. Il est proposé de créer deux postes de spécialiste des questions civiles (administrateurs recrutés sur le plan national) afin de soutenir la participation du Bureau à la vie et aux activités politiques des deux côtés de la zone de conflit. Les titulaires seraient chargés de suivre et analyser l'actualité politique, sociale et économique locale et tout autre fait nouveau susceptible d'avoir des incidences sur le processus de paix. Il est également proposé que le titulaire de l'un des postes soit déployé à Soukhomi et l'autre à Tbilissi.

Bureau des droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan international : pas de changement

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

20. Il est proposé de créer au Centre des droits de l'homme à Gali un poste d'assistant chargé du programme des droits de l'homme (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le titulaire contribuerait à l'expansion des activités en matière de droits de l'homme dans le district de Gali en assurant des services d'interprétation, de traduction et d'administration lors des patrouilles, des réunions, des rencontres et des visites auprès de la population locale. Il traduirait également la documentation destinée au quartier général du secteur de Soukhomi. Comme la plupart des habitants du district de Gali parlent le géorgien, il devrait parler cette langue couramment et avoir une bonne connaissance du russe et de l'anglais. Il aiderait également à la mise en œuvre et au suivi des projets et des cours de formation conduits en géorgien.

Composante 2 : composante militaire

21. La composante militaire de la Mission est chargée d'appuyer l'application par les parties de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces de 1994 (Accord de Moscou). Elle couvre les activités liées au déploiement de patrouille, en association avec les Forces collectives de maintien de la paix de la CEI, dans les basse et haute vallées de la Kodori et la participation aux réunions quadripartites du Groupe mixte d'enquête et aux réunions du Groupe de travail I du Conseil de coordination. Les principales priorités pour l'exercice 2008/09 seront de surveiller la zone de sécurité, la zone d'armement limité et la vallée de la Kodori et de participer aux réunions quadripartites hebdomadaires consacrées aux questions de sécurité.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.1 Respect de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces de 1994 (Accord de Moscou)

2.1.1 Les parties s'abstiennent de réintroduire des troupes dans la zone de sécurité et des armes lourdes dans la zone de sécurité et dans la zone d'armement limité (2006/07 : 92 incidents; 2007/08 : aucun incident; 2008/09 : aucun incident)

2.1.2 Aucune réintroduction de forces militaires dans la vallée de la Kodori (2006/07 : 1 incident; 2007/08 : aucun incident; 2008/09 : aucun incident)

Produits

- 7 488 jours/homme de patrouille motorisée dans les secteurs de Gali et Zougdidid (4 observateurs militaires par patrouille x 6 patrouilles par jour x 6 jours par semaine x 52 semaines)
- 730 jours/homme de patrouille à 1 poste d'observation temporaire situé dans le secteur de Zougdidid (2 observateurs militaires par patrouille x 1 patrouille par jour x 365 jours)
- Contacts opérationnels quotidiens avec les homologues des Forces collectives de maintien de la paix de la CEI
- 648 semaines/homme de patrouille motorisée dans les basse et haute vallées de la Kodori, avec les Forces collectives de maintien de la paix de la CEI (3 observateurs militaires par patrouille x 6 patrouilles par semaine x 36 semaines)
- Participation aux réunions quadripartites hebdomadaires des représentants de la MONUG, des Forces collectives de maintien de la paix de la CEI et des parties géorgienne et abkhaze afin d'étudier des moyens propres à réduire et éviter les tensions dans la zone de conflit
- Présidence de 10 réunions du Groupe de travail I du Conseil de coordination
- Organisation des réunions hebdomadaires du Groupe mixte d'enquête et contacts avec les forces de l'ordre de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu
- Contacts mensuels avec les organisations internationales et les organisations non gouvernementales afin de faciliter les réunions de coordination et d'échange d'informations entre civils et militaires et d'aider le HCR, le PNUD, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Comité international de la Croix-Rouge et les autres organisations non gouvernementales locales ou internationales à mener à bien leurs activités dans la zone de conflit
- Enquêtes sur les violations de l'Accord de Moscou, s'il y a lieu

Facteurs externes

Les parties appliquent les dispositions des protocoles relatifs aux questions de sécurité et fournissent des garanties de sécurité quant à la surveillance de la vallée de la Kodori; les groupes armés irréguliers ne constituent pas une menace.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2, composante militaire

<i>Catégorie de personnel</i>											Total	
I. Observateurs militaires												
Effectif approuvé 2007/08											136	
Effectif proposé 2008/09											136	
Variation nette											–	
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>								<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>			
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total		
II. Personnel civil												
Bureau du Chef des observateurs militaires												
Effectif approuvé 2007/08	–	1	–	1	–	1	–	3	29	–	32	
Effectif proposé 2008/09	–	1	–	–	–	1	–	2	29	–	31	
Variation nette	–	–	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	(1)	
Total (I-II)												
Effectif approuvé 2007/08											168	
Effectif proposé 2008/09											167	
Variation nette											(1)	

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Bureau du Chef des observateurs militaires

Personnel recruté sur le plan international : redéploiement de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : pas de changement

22. Il est proposé de transférer le poste existant de secrétaire du Groupe mixte d'enquête (P-2) au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, ainsi qu'indiqué au paragraphe 11. Le poste de secrétaire avait été créé initialement pour aider le Groupe dans ses investigations sur des violations de l'Accord de Moscou. Après examen des besoins de ce groupe en matière d'appui, il s'est avéré que les fonctions du secrétaire pouvaient être absorbées par le personnel du bureau du Chef des observateurs militaires.

Composante 3 : police des Nations Unies

23. La composante police des Nations Unies correspond à l'assistance que la Mission doit fournir aux deux parties pour les aider à mieux assurer l'ordre public dans les districts de Gali et de Zougdi. Les principales priorités pour l'exercice 2008/09 seront de contribuer à créer des conditions propices au retour des déplacés et des réfugiés en toute sécurité et dans la dignité en proposant conseils et formations, en faisant un travail de suivi, en entraînant et en équipant les services de maintien de l'ordre locaux et en facilitant la coopération au-delà de la ligne de cessez-le-feu en matière de sécurité et de lutte contre la criminalité.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.1 Amélioration de l'ordre public dans les secteurs de Gali et Zougdid

3.1.1 Augmentation du nombre de policiers locaux formés et déployés dans le secteur de Zougdid (2006/07 : 485; 2007/08 : 600, 2008/09 : 625)

3.1.2 Augmentation du nombre de policiers locaux formés et déployés dans le secteur de Gali (2006/07 : 204; 2007/08 : 200, 2008/09 : 225)

Produits

- Conseils aux services de maintien de l'ordre de Gali et de Zougdid pour les questions de police et d'ordre public, à raison de 1 réunion de suivi et de 2 réunions consultatives par semaine
- Ouverture de 2 centres de formation de la police parrainés par la MONUG (1 à Gali et 1 à Zougdid) pour 50 policiers locaux, financés par des donateurs extérieurs
- Participation aux réunions multipartites hebdomadaires de la MONUG, des Forces collectives de maintien de la paix de la CEI et des parties géorgienne et abkhaze
- Réunions hebdomadaires, au niveau du commandement, avec les services locaux du maintien de l'ordre et avis consultatifs sur les questions de sécurité et de maintien de l'ordre dans les régions de Gali et de Zougdid; contribution à la coopération au-delà de la ligne de cessez-le-feu, par des conseils et avis techniques
- Formation continue de 850 policiers locaux sur les thèmes prévention du crime, police de proximité, sécurité humaine, droits de l'homme et maintien de l'ordre, égalité des sexes et activités de la police technique et scientifique, en coopération avec 65 instructeurs locaux spécialement formés
- Appui à la formation de 60 policiers locaux à l'étranger autour du thème des missions de la police dans un État démocratique moderne, financée au moyen de contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer l'application de l'Accord sur le cessez-le-feu et la séparation des forces
- Organisation de réunions consultatives mensuelles et d'un stage de formation annuel à Gali et Zougdid sur la gestion de personnel et les missions de la police dans un État démocratique et fourniture de matériel financé par des donateurs extérieurs, à la demande des services de police locaux
- Réunions consultatives mensuelles et stage de formation annuel sur la police de proximité à Gali et Zougdid, et 1 manifestation culturelle, sociale ou sportive par an dans les régions de Gali et Zougdid
- 5 840 jours/homme de patrouille (2 membres de la police des Nations Unies par patrouille x 4 patrouilles par jour x 2 secteurs x 365 jours) dans les secteurs de Gali et Zougdid et 104 semaines/homme de patrouille avec la police locale (2 patrouilles mixtes par semaine x 52 semaines) des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu afin d'évaluer la situation en matière de sécurité et de conseiller les responsables locaux de la police en conséquence
- Deux campagnes d'information sur les questions de police, par voie de presse (6 communiqués), de radiodiffusion (20 minutes d'antenne) et de télédiffusion (20 minutes d'antenne) et distribution de 4 brochures

Facteurs externes

Les services de police des parties sont disposés à coopérer dans le cadre d'échanges d'informations et d'enquêtes mixtes. Les donateurs apportent soutien financier, équipements et moyens de formation pour les services du maintien de l'ordre. Il existe des candidats qualifiés susceptibles d'entrer dans la police.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 : police des Nations Unies

<i>Catégorie de personnel</i>											Total
I. Police des Nations Unies											
Effectif approuvé 2007/08											20
Effectif proposé 2008/09											20
Variation nette											–
<hr/> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 60%; text-align: center;"> <i>Personnel recruté sur le plan international</i> </div> <div style="width: 35%; text-align: center;"> <i>Personnel recruté sur le plan national^a</i> </div> </div> <hr/>											
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Nations Unies</i>	Total
II. Personnel civil											
Bureau du Conseiller pour la police des Nations Unies											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	2	–	–	–	–	2	7	–	9
Effectif proposé 2008/09	–	–	2	–	–	–	–	2	7	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I-II)											
Effectif approuvé 2007/08											29
Effectif proposé 2008/09											29
Variation nette											–

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Bureau du Conseiller pour la police des Nations Unies

Personnel recruté sur le plan international : pas de changement

Personnel recruté sur le plan national : pas de changement

24. Bien que le Bureau conserve le même effectif, le récent examen de ses besoins opérationnels a montré que la répartition des agents des services généraux entre les équipes de police devait être revue. Il est donc proposé de transférer deux postes d'appui de l'équipe de Soukhomi à celle de Zougidi, et de transférer un poste d'appui de l'équipe de Tbilissi à celle de Gali.

Composante 4 : appui

25. Durant l'exercice budgétaire, la composante appui s'emploiera à apporter à la Mission un soutien efficace et effectif sur les plans de la logistique, de l'administration et de la sécurité, de manière à aider la Mission à s'acquitter de son mandat en obtenant les produits correspondants et les améliorations de services escomptées, ainsi que les gains d'efficacité attendus. L'appui sera fourni par un effectif autorisé de 136 observateurs militaires et 20 membres de la police des Nations Unies ainsi que par le personnel civil affecté à la composante. Les activités d'appui couvriront tous les services, y compris la mise en œuvre du programme de déontologie et de discipline et le programme de prévention du VIH/sida, les services financiers, l'administration du personnel, l'entretien et la construction des bureaux

et des logements, l'informatique et les transmissions, les transports par voie aérienne ou terrestre, les opérations d'approvisionnement et la prestation des services de sécurité pour l'ensemble de la Mission.

26. Les principales priorités pour l'exercice 2008/09 consisteront comme par le passé à remettre en état les principaux axes routiers et ponts empruntés par les patrouilles d'observateurs militaires et de membres de la police des Nations Unies dans la zone de conflit. Un vaste programme de déontologie et de discipline comprenant des activités de formation et de sensibilisation sera élaboré et mis en œuvre au cours de l'exercice. La composante poursuivra également sa campagne d'action préventive et d'information sur le VIH/sida, qui fait maintenant partie de la formation initiale des nouvelles recrues. L'effectif de la composante a été revu sur la base des nouveaux besoins opérationnels et dans le souci d'assurer l'utilisation optimale des ressources à l'appui des activités faisant partie du mandat de la Mission.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.1 Soutien efficace et effectif apporté à la Mission sur les plans de la logistique, de l'administration et de la sécurité

4.1.1 Réduction de 10% du nombre de serveurs utilisés, de 54 en 2006/07 à 52 en 2007/08 puis 47 en 2008/09 grâce à la technologie de virtualisation des serveurs

4.1.2 Réduction de 50% du nombre de répéteurs VHF (23 en 2006/07 et 41 en 2007/08 puis 21 en 2008/09) grâce à l'utilisation optimale des liaisons hertziennes

4.1.3 Réduction du nombre d'accidents automobiles graves, de 20 en 2006/07 à 9 en 2007/08 puis 8 en 2008/09

Produits

Amélioration des services

- Utilisation optimale des transmissions par liaison hertzienne grâce à la réduction du temps d'attente et à la sécurisation des transmissions de données numériques et vocales
- Mise en œuvre d'une stratégie de regroupement des serveurs afin d'utiliser plus efficacement les espaces du centre des données de la Mission
- Introduction du processus de duplication de serveur virtuel afin d'accélérer le déploiement des serveurs
- Application d'un programme de conduite rigoureux associé au contrôle étroit des excès de vitesse grâce aux données du système Carlog

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 136 observateurs militaires et 20 membres de la police des Nations Unies
- Administration des contrats d'un effectif moyen de 327 membres du personnel civil, soit 115 agents recrutés sur le plan international, 211 agents recrutés sur le plan national (dont 1 poste temporaire) et 1 Volontaire des Nations Unies
- Mise en application, pour l'ensemble du personnel (militaires, personnel civil et police des Nations Unies), d'un programme de déontologie et de discipline comprenant des activités de formation, de prévention et de suivi, et formulation de recommandations sur les mesures disciplinaires à prendre en cas de manquements avérés

Installations et infrastructures

- Maintenance du quartier général de la Mission à Soukhoumi, des 2 postes de commandement de Gali et Zougdidi, de la base de soutien logistique de Zougdidi et du bureau de liaison de Tbilissi
- Maintenance de 2 postes d'observation, 1 dans la basse vallée de la Kodori et 1 à Zougdidi
- Mise en place de services d'assainissement pour tous les locaux (traitement des eaux usées, ramassage et enlèvement des ordures)
- Exploitation et entretien de 63 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, répartis dans 4 sites
- Stockage et distribution de 250 000 litres de gazole, d'huile et de lubrifiants destinés aux groupes électrogènes
- Entretien et réfection de 878 kilomètres de route et de 167 ponts
- Entretien et remise en état de 6 réservoirs de carburant destinés aux groupes électrogènes et aux véhicules, répartis dans 6 sites

Transports terrestres

- Utilisation et entretien de 182 véhicules appartenant à l'ONU, dont 36 blindés, et de 2 véhicules appartenant aux contingents, répartis dans 3 sites
- Fourniture de 360 000 litres de carburant, d'huile et de lubrifiants pour les transports terrestres

Transports aériens

- Exploitation et entretien d'un aéronef à voilure fixe (type AN-24) et d'un aéronef à voilure tournante (type MI-8)
- Fourniture de 823 298 litres de kérosène pour les opérations aériennes

Transmissions

- Accompagnement technique et maintenance d'un réseau satellitaire comprenant une station terrestre principale pour la transmission de la voix, de télécopies, d'images vidéo et de données
- Accompagnement technique et maintenance de 5 systèmes de microterminaux de type VSAT, 10 standards téléphoniques et 29 liaisons hertziennes
- Accompagnement technique et maintenance de 39 répéteurs HF et 774 répéteurs et émetteurs VHF

Informatique

- Accompagnement technique et maintenance de 47 serveurs, 322 ordinateurs individuels, 87 ordinateurs portables, 80 imprimantes et 24 scanners, répartis dans 4 sites
- Accompagnement technique et maintenance de 12 réseaux locaux et réseaux longue portée destinés à 500 utilisateurs répartis dans 8 sites

Services médicaux

- Exploitation et entretien de deux dispensaires de niveau I au quartier général de Soukhoumi et dans les secteurs de Gali et de Zougdidi, destinés au personnel de la Mission, au personnel des autres organismes des Nations Unies et à la population civile locale en cas d'urgence
- Gestion et entretien de structures de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Programme de sensibilisation du personnel aux questions liées au VIH, notamment par des échanges d'informations entre collègues

Sécurité

- Services de protection rapprochée à la disposition du Représentant spécial du Secrétaire général et de tous les visiteurs de haut rang dans la zone de la Mission, 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine
- Protection 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine des personnels du quartier général de Soukhoumi, des postes de commandement de Zougdidi et de Gali et du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général à Tbilissi
- Évaluation de la sécurité pour l'ensemble de la Mission, y compris des habitations, et mise en place des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile pour 68 résidences
- Formation des nouvelles recrues aux questions de sécurité et entraînement de base à la lutte contre les incendies

Facteurs externes

Les conditions de sécurité sont suffisamment bonnes pour que les activités d'appui puissent avoir lieu. Les fournisseurs et sous-traitants peuvent fournir les biens et les services prévus dans leurs contrats

Tableau 5
Ressources humaines : composante 4, appui

Catégorie de personnel	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<i>I. Personnel civil</i>											
Équipe déontologie et discipline											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	1
Effectif proposé 2008/09	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	1
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes temporaires approuvés ^b 2007/08											
	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Postes temporaires proposés ^b 2008/09											
	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	1	-	-	-	-	1	1	-	2
Effectif proposé 2008/09	-	-	1	-	-	-	-	1	1	-	2
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau de la sécurité											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	-	1	25	2	5	33	47	-	80
Effectif proposé 2008/09	-	-	-	1	21	2	5	29	65	-	94
Variation nette	-	-	-	-	(4)	-	-	(4)	18	-	14

Catégorie de personnel	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Division de l'appui à la Mission											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	4	9	30	11	–	55	98	1	154
Effectif proposé 2008/09	–	1	4	9	33	11	–	58	95	1	154
Variation nette	–	–	–	–	3	–	–	3	(3)	–	–
Total											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	5	10	55	13	5	89	146	1	236
Effectif proposé 2008/09	–	1	5	10	54	13	5	88	161	1	250
Variation nette	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)	15	–	14

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) à la rubrique du personnel civil.

Bureau de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes (2 postes supprimés et 2 postes redéployés)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 18 postes (16 postes créés et 2 postes redéployés)

27. Il est proposé de supprimer deux postes d'agent de sécurité (Service mobile) à la lumière des recommandations formulées par le Département de la sûreté et de la sécurité et de l'examen de l'effectif du bureau au regard de ses activités et du niveau de responsabilités requis pour appliquer les normes minimales de sécurité opérationnelle.

28. Il est proposé de transférer un poste d'agent de sécurité (Service mobile) au Bureau des finances de la Division de l'appui à la Mission, en raison de la création proposée d'un poste de caissier tel qu'indiqué au paragraphe 33.

29. Il est également proposé de transférer un poste d'agent de sécurité (Service mobile) au Bureau des services généraux de la Division de l'appui à la Mission, en raison de la création proposée d'un poste d'assistant chargé des voyages dans ce bureau, ainsi qu'indiqué au paragraphe 36.

30. Il est proposé par ailleurs de créer deux postes de garde (agents des services généraux recrutés sur le plan national) par redéploiement de postes du Bureau des finances et du Bureau des services généraux de la Division de l'appui à la Mission, ainsi qu'indiqué aux paragraphes 34 et 37.

31. De plus, il est proposé de créer 16 nouveaux postes de garde (agents des services généraux recrutés sur le plan national) pour remplacer les gardes mis à disposition par un fournisseur dans le cadre d'un contrat qui sera progressivement résilié durant l'exercice 2008/09. Il ressort en effet de l'examen des besoins de la Mission en matière de sécurité que le contrat actuel de prestation de service de 16 gardes ne répond pas entièrement aux normes requises pour le personnel chargé de la sécurité. Les titulaires de ces postes seraient soigneusement sélectionnés et

formés pour fournir le niveau de service requis. Le contrat en vigueur sera annulé progressivement au fur et à mesure que les nouveaux gardes seront recrutés.

Division de l'appui à la Mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 3 postes

Volontaires des Nations Unies : pas de changement

Bureau du Chef de la Division

32. Il est proposé de transférer un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) au bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, ainsi qu'indiqué au paragraphe 13. Le Chef de la Division n'a pas besoin d'un chauffeur à plein temps dans l'exercice de ses fonctions et peut faire appel à l'un des chauffeurs du pool commun de la Mission s'il a besoin de ses services.

Bureau des finances

33. Il est proposé de reclasser le poste de caissier de la catégorie des agents des services généraux recruté sur le plan local à la catégorie des agents du Service mobile, par transfert d'un poste du Bureau de la sécurité, ainsi qu'indiqué au paragraphe 28. Compte tenu des fonctions et des responsabilités exercées par le caissier, il semble indiqué d'aligner le niveau de ce poste sur celui qui est le sien dans d'autres opérations de maintien de la paix.

34. Il est proposé de transférer le poste actuel de caissier (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau de la sécurité, ainsi qu'indiqué au paragraphe 30.

Bureau du personnel

35. Il est proposé de créer un poste de formateur (Service mobile) par redéploiement d'un poste existant au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi qu'indiqué au paragraphe 12. Le formateur aiderait à la formulation, à la mise au point et à la coordination de programmes de formation approfondie qui seraient proposés au personnel de la Mission dans le cadre d'une approche structurée des perspectives de carrière, du renforcement des capacités et des compétences de base de l'ONU.

Bureau des services généraux

36. Il est proposé de reclasser le poste d'assistant chargé des voyages de la catégorie des agents des services généraux recruté sur le plan national à la catégorie des agents du Service mobile en transférant un poste du Bureau de la sécurité, ainsi qu'indiqué au paragraphe 29. La proposition tient compte des responsabilités et des tâches qu'implique l'organisation des voyages des militaires, des membres de la police des Nations Unies et du personnel civil et de l'expédition des effets du personnel de la Mission. Le titulaire du poste serait également chargé d'assurer la gestion quotidienne du Groupe des voyages et de coordonner toutes les questions qui concernent les voyages pour l'ensemble de la Mission. Il assurerait en outre le secrétariat du comité local des marchés et des commissions d'enquête.

37. Il est proposé de transférer le poste existant d'assistant chargé de voyages (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau de la sécurité, ainsi qu'indiqué au paragraphe 30.

II. Hypothèses de planification et ressources financières

A. Hypothèses de planification

1. Vue d'ensemble

38. Les hypothèses de planification de la MONUG pour l'exercice 2008/09 supposent que la Mission continuera de s'acquitter de son mandat de base et que son concept d'opérations restera inchangé et conforme au mandat défini par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 858 (1993) et 937 (1994).

39. Ainsi qu'indiqué à la composante 1, la MONUG continuera de jouer un rôle opérationnel sur la voie du règlement politique du conflit. Dans ce cadre, elle poursuivra les efforts qu'elle a engagés pour amener les parties à reprendre des pourparlers directs sur les questions clefs et les mesures de confiance, à exploiter pleinement les mécanismes existants décrits dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à tenir intégralement leurs engagements antérieurs de non-reprise des hostilités. Le personnel supplémentaire proposé aiderait à faciliter l'approfondissement des contacts entre les représentants de la société civile des deux parties dans le cadre des mesures de confiance. La Mission continuera également d'aider les parties à achever l'élaboration d'une série de documents sur le non-recours à la violence et le retour des réfugiés et des déplacés.

40. Dans le cadre de la composante 1, la Mission continuera d'apporter son concours à la promotion du respect des droits de l'homme afin de renforcer la primauté du droit en Abkhazie et d'appuyer le retour des déplacés dans de bonnes conditions de sécurité et dans la dignité. Elle continuera d'appuyer le suivi de la situation des droits de l'homme partout en Abkhazie par l'intermédiaire du Bureau des droits de l'homme en Abkhazie, dont les agents se rendront régulièrement sur le terrain et notamment dans le district de Gali, zone limitrophe de la ligne de cessez-le-feu et où le Bureau a maintenant une présence à plein temps. Compte tenu de l'expansion des activités concernant les droits de l'homme dans le district de Gali, il est proposé un poste supplémentaire d'assistant chargé du programme des droits de l'homme à Gali pour l'exercice 2008/09.

41. Sur le plan militaire, la MONUG continuera de se concentrer sur ses tâches d'observation dans les secteurs de Gali et Zougdidi et dans la vallée de la Kodori, conformément à son mandat. Elle continuera de surveiller la zone de sécurité et la zone d'armement limité. Le déploiement de patrouilles dans la vallée de la Kodori restera une tâche primordiale.

42. Le personnel de la police des Nations Unies continuera d'aider au raffermissement de l'ordre public des côtés géorgien et abkhaze de la ligne de cessez-le-feu, puisque l'une de ses tâches est de contribuer à la création de conditions propices au retour des déplacés et des réfugiés dans l'ordre et dans la dignité en supervisant, formant et équipant les forces de l'ordre et en facilitant la coopération entre les services de police au-delà de la ligne de cessez-le-feu.

Ces tâches nécessiteront le déploiement intégral de l'effectif autorisé de la police des Nations Unies.

43. La composante appui aura pour principaux objectifs de fournir un appui permanent au personnel opérationnel, aux observateurs militaires et aux membres de la police des Nations Unies dans ses quatre sites d'implantation. Afin d'être en mesure de réagir rapidement en cas de situation critique, les observateurs militaires ont établi des postes d'observation temporaires et des bases de patrouille avancées dans l'Ajara et la vallée de la Kodori; ils auront besoin de matériel d'hébergement adéquat pour pouvoir s'y déployer. Les liaisons vocales et télématiques continueront d'être assurées sans interruption dans toutes les zones de déploiement. La Mission continuera d'appuyer la facilitation des mouvements du personnel, des biens et des services et assurera les évacuations médicales autant que de besoin. Elle disposera pour ce faire d'un aéronef à voilure fixe de type AN-24, d'un hélicoptère MI-8 et de 182 véhicules (dont 36 blindés) destinés aux patrouilles des militaires, de la police des Nations Unies et du personnel civil.

44. Les distances, l'éloignement et les infrastructures inadéquates qui caractérisent l'environnement opérationnel de la Mission, ainsi que la rudesse des hivers, compliquent singulièrement les tâches de soutien logistique et le déploiement des patrouilles. La Mission continuera de surveiller, réparer et entretenir les routes et les ponts dans les zones d'opération afin de renforcer la sécurité des patrouilles et le soutien logistique fourni aux militaires, aux membres de la police et au personnel civil. En collaboration avec le PNUD, elle continuera également d'appuyer autant que nécessaire la coordination et l'exécution des projets de relèvement financés par des donateurs extérieurs.

45. Des services de sécurité seront fournis 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine, aux militaires, au personnel de la police et au personnel civil ainsi qu'à tous les fonctionnaires de l'ONU en visite dans la zone de la Mission. Conformément aux recommandations formulées par le Département de la sûreté et de la sécurité, le projet de budget tient compte du remplacement de 16 gardes fournis par une entreprise extérieure par 16 agents des services généraux recrutés sur le plan national ainsi que de la proposition de faire appel à des services de sécurité extérieurs pour la mise en place des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile pour les logements du personnel recruté sur le plan international, des observateurs militaires et des membres de la police des Nations Unies.

a) Coopération régionale

46. Le Bureau régional de la sécurité aérienne de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB) continuera d'assurer la supervision de la sécurité aérienne pour la MONUG, la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la BSLB de manière à optimiser l'utilisation des ressources existantes.

b) Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

47. La MONUG restera fidèle à l'approche intégrée qui préside à l'accomplissement de son mandat en engageant des activités complémentaires de coopération, de coordination et de soutien logistique au HCR, au PNUD, à l'UNICEF et aux organisations non gouvernementales de manière à créer des conditions propices au retour des déplacés et des réfugiés. Elle poursuivra sa coopération avec le représentant de l'Organisation pour la sécurité et la coopération

en Europe et travaillera en coopération et en concertation avec l'équipe de pays des Nations Unies, composée des organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui opèrent actuellement en Géorgie. La Mission cherchera d'autres possibilités d'action, y compris par des initiatives unilatérales ou conjointes des parties et en coopération avec l'équipe de pays et d'autres partenaires extérieurs, pour améliorer la situation économique et sociale dans la zone de conflit.

48. La Mission continuera de travailler en étroite coopération avec les Forces collectives de maintien de la paix de la CEI à travers le déploiement de patrouilles mixtes dans la vallée de la Kodori, la participation régulière aux réunions et des contacts opérationnels quotidiens.

2. Gains d'efficacité

49. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 tiennent compte des gains d'efficacité suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Informatique	21,4	Consolidation des serveurs au moyen de la technologie de la virtualisation
Total	21,4	

3. Taux de vacance de postes

50. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2006/07</i>	<i>Taux budgétisé 2007/08</i>	<i>Taux projeté 2008/09</i>
Personnel militaire et de police			
Observateurs militaires	7	–	2
Police des Nations Unies	28	–	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	15	10	10
Personnel recruté sur le plan national	3	1	1
Volontaires des Nations Unies	–	–	–
Postes temporaires ^a	100	–	–

^a Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

B. Ressources financières

1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2006/07) (1)	Montant alloué (2007/08) (2)	Dépenses prévues (2008/09) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	3 665,4	4 066,0	4 018,2	(47,8)	(1,2)
Contingents	62,5	64,7	64,7	–	–
Police des Nations Unies	409,1	644,8	651,0	6,2	1,0
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	4 137,0	4 775,5	4 733,9	(41,6)	(0,9)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	14 553,6	16 219,3	15 695,8	(523,5)	(3,2)
Personnel recruté sur le plan national	3 291,8	3 790,2	4 215,1	424,9	11,2
Volontaires des Nations Unies	31,4	43,4	41,6	(1,8)	(4,1)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) ^a	7,9	49,3	49,3	–	–
Total partiel	17 884,7	20 102,2	20 001,8	(100,4)	(0,5)
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	46,0	–	22,6	22,6	–
Voyages	406,2	518,2	592,8	74,6	14,4
Installations et infrastructures	2 657,8	2 462,2	2 746,4	284,2	11,5
Transports terrestres	1 424,7	1 674,7	1 691,9	17,2	1,0
Transports aériens	2 570,8	2 687,0	2 317,2	(369,8)	(13,8)
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Transmissions	1 355,3	1 436,9	1 290,3	(146,6)	(10,2)
Informatique	957,0	828,5	810,5	(18,0)	(2,2)
Services médicaux	57,1	46,5	55,1	8,6	18,5
Matériel spécial	2,9	5,8	2,8	(3,0)	(51,7)
Fournitures, services et matériel divers	798,4	472,3	475,4	3,1	0,7
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	10 276,2	10 132,1	10 005,0	(127,1)	(1,3)
Total brut	32 297,90	35 009,8	34 740,7	(269,1)	(0,8)
Recettes provenant des contributions du personnel	2 141,5	2 372,9	2 424,0	51,1	2,2
Total net	30 156,4	32 636,9	32 316,7	(320,2)	(1,0)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	32 297,9	35 009,8	34 740,7	(269,1)	(0,8)

^a Tient compte du fait que le coût des postes temporaires financés au titre du personnel temporaire autre que pour les réunions, est imputé, non plus à la rubrique Dépenses opérationnelles, mais à la rubrique Personnel civil.

2. Formation

51. Le montant estimatif des ressources nécessaires à la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 est ventilé comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Consultants	
Consultants en matière de formation	22,6
Voyages	
Voyages, formation	298,0
Fournitures, services et matériels divers	
Honoraires de formation, fournitures et services	121,4
Total	442,0

52. Les nombres des participants aux cours de formation prévus pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, par rapport à ceux des périodes précédentes, sont les suivants :

(Nombres de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Personnel militaire et de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2006/07</i>	<i>Nombre prévu 2007/08</i>	<i>Nombre proposé 2008/09</i>	<i>Nombre effectif 2006/07</i>	<i>Nombre prévu 2007/08</i>	<i>Nombre proposé 2008/09</i>	<i>Nombre effectif 2006/07</i>	<i>Nombre prévu 2007/08</i>	<i>Nombre proposé 2008/09</i>
Participants internes	61	75	62	40	60	75	–	–	27
Participants externes ^a	34	41	41	8	14	17	5	–	4
Total	95	116	103	48	74	92	5	–	31

^a Parmi ces participants figurent des membres de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et des personnes extérieures à la zone de la Mission.

53. Les ressources demandées au titre de la formation doivent permettre de renforcer les compétences spécialisées et techniques du personnel recruté sur les plans international et national, en matière notamment d'informatique, de sécurité, de transports terrestres, de génie et de connaissances linguistiques. Le nombre total des participants aux cours devrait passer de 190 en 2007/08 à 195 en 2008/09. Les ressources demandées doivent aussi permettre d'assurer la formation de 31 observateurs militaires et membres du personnel de police et d'aider les institutions nationales et la société civile à mettre en œuvre des programmes de communication.

3. Matériel appartenant au contingent : matériel majeur et soutien logistique autonome

54. Le montant nécessaire à ce titre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, calculé en fonction des taux de remboursement standard du matériel

majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élève à 92 200 dollars et se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel majeur	64,7
Total partiel	64,7
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	0,6
Services médicaux	26,9
Total partiel	27,5
Total	92,2

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	0,7	1 ^{er} juillet 2001	–
Usage opérationnel intensif	0,8	1 ^{er} juillet 2001	–
Acte d'hostilité ou abandon forcé	1,0	1 ^{er} juillet 2001	–
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,5	1 ^{er} juillet 2001	

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement)

	<i>Variation</i>	
Personnel international	(523,5)	(3,2 %)

- **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

55. La diminution des ressources demandées est le résultat net de la suppression de deux postes du Service mobile de la composante appui et de la création d'un poste P-4 de la composante civile opérationnelle. Elle s'explique également par l'application des taux salariaux moyens de la Mission tels qu'ils ont été calculés en fonction des dépenses effectives pour l'exercice 2006/07.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	424,9	11,2 %

- **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. Une analyse est fournie pour toute variation (augmentation ou diminution) égale ou supérieure à 5 % ou 100 000 dollars.

56. L'augmentation des ressources demandées s'explique essentiellement par le fait qu'il est prévu de créer 19 postes, dont 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
Consultants	22,6	-

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

57. L'accroissement des ressources demandées est imputable à l'emploi de deux consultants en matière de formation, qui doivent assurer des formations informatiques.

	<i>Variation</i>	
Voyages	74,6	14,4 %

• **Paramètres budgétaires : augmentation des tarifs commerciaux aériens**

58. L'augmentation des ressources supplémentaires demandées est due à l'accroissement prévu du coût des voyages à la Base de soutien logistique des Nations Unies, que la diminution du nombre des voyages à effectuer dans la zone de la Mission réduit en partie.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	284,2	11,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

59. L'accroissement des ressources demandées s'explique par l'augmentation du coût des services d'entretien externalisés et de l'entretien des photocopieuses. Elle s'explique également par le remplacement de neuf groupes électrogènes et par l'augmentation du nombre des agents de sécurité qu'il faudra recruter à l'extérieur pour répondre aux normes minimales de sécurité opérationnelles applicables au domicile.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	(369,8)	(13,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

60. La diminution des ressources demandées tient principalement à la réduction, par rapport à l'exercice 2007/08, du coût des heures de vol d'un avion et d'un hélicoptère, selon les contrats en vigueur. Elle est contrebalancée en partie par l'augmentation du coût des redevances de manutention au sol et par l'utilisation accrue de carburants.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	(146,6)	(10,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

61. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le fait qu'il faudra remplacer moins d'articles de matériel de transmission que pendant l'exercice 2007/08.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	8,6	18,5 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

62. L'augmentation des ressources demandées s'explique par l'accroissement du coût des évacuations sanitaires et par le fait que la Mission prévoit, compte tenu de son expérience effective, d'assurer des services de consultation spécialisés.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(3,0)	(51,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

63. La diminution des ressources demandées est attribuable au fait qu'aucune dépense n'est prévue au titre de la détection de mines et du matériel de déminage – ce qui n'était pas le cas pour l'exercice 2007/08 –, les stocks existants étant considérés comme suffisants.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

64. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la MONUG sont les suivantes :

a) Ouverture d'un crédit d'un montant de 34 740 700 dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009;

b) Mise en recouvrement du montant indiqué l'alinéa a) ci-dessus, à raison de 2 895 058 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes

A. Assemblée générale

(Résolution 61/276)

Décision/demande

Mesures prises

Chapitre II : établissement et présentation des budgets

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets, des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la Mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2).

Les décisions de gestion concernant le budget de la Mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles, sont reprises dans le paragraphe d'introduction à chaque composante, qui décrit le cadre des activités de la Mission et les liens de celle-ci avec ses partenaires dans le cadre de chaque composante au cours de l'exercice considéré.

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 4).

Le projet de budget détermine les gains d'efficacité en matière d'informatique et les améliorations des services en matière de transmissions, d'informatique et de transports terrestres qui sont recherchés.

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport à l'Assemblée générale sur la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)

Le projet de budget rend compte des hypothèses budgétaires et des prévisions de dépenses correspondantes, comme on peut voir à la section II du présent rapport.

Contrôler plus efficacement les engagements d'exercices antérieurs vu l'augmentation notable du nombre d'annulations de ces engagements (par. 6)

Les engagements d'exercices antérieurs et des exercices en cours sont examinés tous les mois. Ils sont également examinés tous les trimestres par rapport au plan d'achats.

Chapitre III : budgétisation axée sur les résultats

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2)

La Mission est opérationnelle. Sa composante appui a pour tâche de lui apporter un appui logistique, administratif et en matière de sécurité efficace et efficient. Le cadre de ses activités est lié au mandat de la Mission et à celui des autres composantes.

Chapitre VII : dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la Mission et de son mandat (par. 3).

La Mission a entrepris un examen approfondi de la dotation en effectifs de chacune de ses composantes afin d'examiner s'il est possible de recourir plus largement

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans les projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)

Chapitre IX : formation

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national et faire participer pleinement les membres de ce personnel à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 2)

Chapitre XIII : transports aériens

Améliorer la présentation des ressources nécessaires dans les projets de budget pour les opérations aériennes afin qu'elles correspondent mieux à la réalité des opérations, sachant que les besoins de certaines opérations de maintien de la paix en matière de transports aériens ont été surestimés (par. 3)

Veiller à ce que les missions prennent en considération, lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, et à ce qu'elles tiennent pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres (par. 4)

à du personnel recruté sur le plan national, là où ses opérations le permettent. Pour l'exercice 2008/09, elle propose de créer 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national au Bureau des affaires politiques et civiles, 1 poste d'agent recruté sur le plan national au Bureau des droits de l'homme et 6 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Bureau de la sécurité.

La Mission a continué à recruter du personnel local selon la règle des trois semaines. Elle a participé à la rationalisation du recrutement de personnel sur le plan international, en anticipant les vacances de poste et en utilisant des listes approuvées de candidats présélectionnés.

La Mission continue d'examiner sa dotation en effectifs, en tenant compte de son mandat et de son concept d'opérations. Elle a pris des mesures pour vérifier si les postes existants sont justifiés par les besoins opérationnels en cours, la répartition de la charge de travail et l'ampleur des opérations. Le budget 2008/09 tient compte du redéploiement de postes et de la création de nouveaux postes proposés.

La Mission a élaboré un programme de formation intégré qui doit permettre d'assurer le perfectionnement professionnel de tous les membres de son personnel.

Le projet de budget de la Mission tient compte des besoins opérationnels effectifs en matière de transports aériens. Les frais de location prévus des deux aéronefs tiennent compte de la réduction du coût des opérations aériennes résultant des dispositions contractuelles en vigueur.

La MONUG examine et contrôle périodiquement son plan de vols de la façon la plus économique et la plus efficace possible afin de répondre à ses besoins opérationnels dans l'accomplissement de son mandat.

*Décision/demande**Mesures prises*

Procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies (par. 6)

Le Spécialiste régional de la sécurité aérienne en poste à Brindisi (Italie) et le personnel de la Mission chargé des transports aériens procèdent à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens tous les trois mois et entretiennent régulièrement chacun des deux aéronefs afin que les normes établies soient strictement respectées.

Chapitre XX : coordination régionale

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2)

La création, à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, du Bureau régional de sécurité aérienne a pour but d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles dans la région. Le Bureau effectue des contrôles de sécurité aérienne pour le compte de la Mission.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/61/852)

*Décision/demande**Mesures prises*

Chapitre III : budgétisation axée sur les résultats

Le cadre de budgétisation axée sur les résultats devrait être clairement lié au mandat de la Mission établi par le Conseil de sécurité et aux ressources demandées. Les indicateurs de succès devraient permettre de mesurer les résultats obtenus. Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/296, ils devraient aussi refléter, autant que possible, la contribution de la Mission aux réalisations escomptées et aux objectifs arrêtés, et non pas celle des États Membres (par. 14).

Les cadres de budgétisation axée sur les résultats sont élaborés par rapport au mandat de la Mission tel qu'il a été établi par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 858 (1993) et 937 (1994) et sont liés aux ressources financières demandées. Les indicateurs de succès sont, dans la mesure du possible, mesurables et rendent compte de la contribution de la Mission aux résultats escomptés et à la réalisation des objectifs fixés.

Chapitre V : gestion financière

Le Comité demande à nouveau que des efforts soient faits pour évaluer les besoins avec plus de précision et exercer un contrôle plus strict sur les engagements (par. 27).

Les engagements des exercices antérieurs et de l'exercice en cours sont examinés tous les mois. Ils sont aussi examinés tous les trois mois par rapport au plan d'achats.

Chapitre VII : composante militaire

Le Comité recommande que l'on cherche davantage à utiliser des hypothèses réalistes pour établir les prévisions budgétaires concernant la composante militaire (par. 30).

Le budget de la Mission prévoit le déploiement de l'effectif autorisé de 136 observateurs militaires et un taux d'abattement pour délai de déploiement de 2 %.

Le Comité recommande que les montants engagés au titre des dépenses militaires soient maintenus à l'étude afin d'éviter un excès d'engagements inutilisés (par. 31).

Le Comité encourage le Secrétaire général à rechercher les moyens de réduire l'élément relève des dépenses militaires. Afin de faciliter son examen futur de cette question, il demande que des données sur les coûts de la relève soient communiquées dans le contexte de son examen des futurs rapports budgétaires et sur l'exécution des budgets (par. 32).

Chapitre VIII : personnel civil

Le Comité recommande que les missions s'attachent à réduire leurs taux de vacance de postes avant de demander l'étoffement de leurs effectifs (par. 36).

La Mission examine ces montants tous les mois.

Pour l'exercice 2006/07, le coût moyen de la relève des observateurs militaires a été de 3 704 dollars, alors que le coût budgétisé était de 3 750 dollars. Pour l'exercice budgétaire 2008/09, le coût moyen prévu s'établit en moyenne à 3 704 dollars, compte tenu de l'expérience récente de la Mission.

Le recrutement de personnel sur le plan national s'étale en moyenne sur une période de trois semaines seulement, moyennant l'anticipation des vacances de poste et l'utilisation de listes approuvées de candidats présélectionnés.

Recours plus large à du personnel recruté sur le plan national

Lorsqu'elles demandent une augmentation du nombre d'agents recrutés sur le plan national, toutes les missions devraient impérativement définir les fonctions de fonctionnaires recrutés sur le plan international qui sont transférées à ces agents. Cette démarche est particulièrement importante dans un contexte de consolidation de la paix après un conflit (par. 46).

Le budget pour l'exercice biennal 2008/09 propose la création de 16 postes d'agent de sécurité (recruté sur le plan national), qui remplaceraient les agents d'entreprises sous-traitantes en vertu d'un contrat commercial devant devenir en partie progressivement caduc au cours de l'exercice. De plus, il prévoit la création de deux postes d'administrateur et d'un poste d'agent des services généraux recrutés sur le plan national dans la composante personnel civil, ainsi que la transformation de deux postes d'agent de sécurité du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Chapitre IX : dépenses opérationnelles

Tout en reconnaissant l'importance de la formation pour l'accroissement de l'efficacité des missions, le Comité estime que des mesures supplémentaires doivent être prises pour que les programmes de formation soient plus efficaces par rapport à leur coût et mieux adaptés aux besoins de chaque mission. Il conviendrait de réduire le nombre de voyages aux fins de la formation en favorisant la formation de formateurs et en examinant toutes les possibilités de vidéoconférence et d'apprentissage électronique (par. 48).

Le programme de formation intégré de la Mission prévoit le recours à des programmes d'apprentissage en ligne pour former les utilisateurs de matériel informatique et l'utilisation d'installations de vidéoconférence pour certains programmes de formation.

*Décision/demande**Mesures prises*

Compte tenu du rôle de plus en plus important que jouent les agents recrutés sur le plan national et étant donné qu'il importe de renforcer les capacités nationales et d'offrir des possibilités de perfectionnement professionnel aux agents recrutés sur le plan national, le Comité estime que le personnel recruté sur le plan national doit bénéficier pleinement des programmes de formation (par. 49).

Pour assurer le perfectionnement professionnel de son personnel, la Mission a élaboré un programme de formation intégré qui tient compte de la nécessité de renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national.

Opérations aériennes

Le Comité demande que, lorsque d'importantes augmentations de dépenses ou des arrangements contractuels concernant les aéronefs sont prévus, les projets de budget contiennent à l'avenir des justifications complètes, y compris toute mesure palliative prise par la mission ou le Siège (par. 51).

Le budget pour l'exercice 2008/09 prévoit une réduction des ressources liées à la location d'un aéronef à voilure fixe et d'un aéronef à voilure tournante.

Voyages

Le Comité consultatif constate avec préoccupation que plusieurs missions ont largement dépassé les crédits ouverts au titre des voyages. Il recommande que les frais de voyage soient budgétisés correctement et que tout dépassement à ce titre soit évité (par. 55).

La Mission suit de près la rubrique voyages de son budget pour l'exercice 2007/08 et s'efforcera d'aligner les dépenses correspondantes sur les crédits approuvés, sauf si des circonstances imprévues rendent nécessaires des voyages supplémentaires.

Coopération régionale

Le Comité consultatif salue les initiatives en matière de coopération régionale et intermissions, qui concernent des activités liées à la sécurité aérienne, aux services médicaux, aux opérations aériennes, à un centre d'opérations aériennes stratégique, aux évacuations sanitaires par voie aérienne et à un cargo côtier, et se propose d'en vérifier l'efficacité dans le cadre des projets de budget pour l'exercice 2008/09 (par. 62).

La création d'un Bureau régional de la sécurité aérienne à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi a pour but d'optimiser l'utilisation des ressources mises à la disposition des missions en cours dans la région. Le Bureau assurera le contrôle de la sécurité aérienne pour le compte de la Mission.

C. Comité des commissaires aux comptes

[A/61/5 (vol. II)]

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité a relevé que la petite caisse n'était pas toujours contrôlée à la MONUG. Le Département des opérations de maintien de la paix a accepté la recommandation du Comité tendant à ce que tous les contrôles de petite caisse soient effectués (par. 64 et 65).

En novembre 2006, la Mission a organisé à l'intention de tous les responsables de petites caisses un stage de formation aux directives et aux instructions relatives à l'utilisation de menue monnaie. Afin de renforcer cette formation, elle a publié à nouveau les instructions administratives concernant l'utilisation et la gestion de

Le Comité a noté que la MONUG avait perdu la trace de 77 articles d'une valeur de 110 000 dollars. Le Département a accepté d'assurer comme il convient la garde, le contrôle, la comptabilisation et la cession du matériel durable, comme le Comité le lui recommandait à nouveau (par. 204 h) et 206).

Dans le domaine des achats, la MONUG n'a pas encore commencé à coopérer avec le Bureau des services d'achats interorganisations et le Groupe de travail interorganisations sur les achats afin de tirer parti des activités de ces entités. Le Comité recommande que le Département se coordonne avec d'autres organismes des Nations Unies et groupes mandatés par ceux-ci, notamment le Bureau des services d'achats interorganisations et le Groupe de travail interorganisations sur les achats, afin d'établir des arrangements consultatifs et de collaboration au niveau des pays, qui pourraient aider les missions à réduire les coûts liés aux achats (par. 252 à 254).

La recommandation précédente du Comité tendant à ce que les missions appliquent la norme de l'Organisation selon laquelle il ne doit pas y avoir plus d'une imprimante pour quatre ordinateurs de bureau n'a pas été appliquée par la MONUG. Le Comité a invité le Département, qui a accepté, à réévaluer les budgets consacrés à l'achat d'imprimantes en tenant compte du ratio cible d'une imprimante pour quatre ordinateurs (par. 359 et 360).

la menue monnaie, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU 104.8 et 104.9 et à la section 3.4 b) du *Guide des procédures financières à l'usage des missions*.

La Mission souscrit à cette recommandation. Tous les articles en question ont été identifiés et la Mission continuera, non seulement à dresser un inventaire complet de ses actifs deux fois par an, mais aussi à en dresser périodiquement des inventaires ponctuels.

En étroite concertation et coopération avec d'autres entités des Nations Unies, la Mission redoublera d'efforts pour mettre en place des dispositifs consultatifs et de collaboration au niveau des pays, en particulier avec le Bureau des services d'achats interorganisations et le Groupe de travail interorganisations sur les achats, afin de tirer parti des activités de ces entités en termes de synergie et d'économie d'échelle.

La Mission note que 20 imprimantes lui sont parvenues de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine en 2004, au moment où celle-ci liquidait ses avoirs. Elle prend actuellement des mesures pour réduire le nombre d'imprimantes de façon à atteindre, d'ici au 30 juin 2008, le ratio cible d'une imprimante pour quatre ordinateurs.

Annexes

Organigramme



